

## Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces Benthiques Zones VIII et IX Mardi 18 Octobre 2022 – Madrid et visioconférence

Serge Larzabal, président du groupe de travail, a introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en particulier les représentants des administrations nationales ainsi que de la Commission Européenne. L'ordre du jour et le compte rendu de la précédente réunion ont été validés à l'unanimité.

### 1. Avis TAC 2023

Les membres, avec l'aide du secrétariat ont passé en revue et commenté chacun des stocks d'intérêt pour le CC SUD, en italique, les propositions faites en amont de la réunion et rappelées par le secrétariat :

➤ **Merlu Villabde** (*Merluccius merluccius* – HKE/8ABDE)

*Les membres du CCSUD proposent de suivre la recommandation du CIEM, soit une hausse de 5,3% du TAC pour 2023, cohérente avec le ressenti des pêcheurs sur ce stock.*

➤ **Merlu Villc IXa** (*Merluccius merluccius* - HKE/8C3411)

Sergio Lopez (OPP BURELA) a informé les membres qu'une mise à jour du TAC 2022 a été effectuée quelques jours avant la réunion, suite au Benchmark sur ce stock en février, cela n'a cependant pas d'impact sur l'avis du CIEM pour 2023, que les membres proposent de suivre.

➤ **Sole Villab** (*Solea Solea* – SOL/8AB)

*Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM pour 2023. La préconisation de hausse des possibilités de pêche de 20% n'est toutefois pas le reflet d'une amélioration de l'état du stock mais liée principalement à une révision par le CIEM des niveaux de recrutement récents. En effet, la tendance au déclin du recrutement se poursuit ; il atteint en 2021 sa valeur la plus faible depuis le début de la série historique (1984). La situation du stock en 2022 reste préoccupante et sa reconstitution ne peut être envisagée qu'à moyen ou long terme. Elle nécessitera par ailleurs l'identification des causes du déclin du recrutement qui s'est désormais installé sur une longue période, pénalisant fortement la pêcherie. La perception biaisée de l'état du stock qui en découle impacte les décisions sur le type et l'intensité des mesures de gestion à mettre en œuvre. De façon à améliorer la compréhension des tendances, à fiabiliser l'évaluation scientifique du stock (intégration de nouvelles séries d'indices d'abondance en juvéniles ou de rendements de pêche, précision des modélisations au regard de variables hydroclimatiques et de récents travaux scientifiques sur les points de référence, etc.) mais également à apporter la visibilité suffisante pour planifier la gestion de la pêcherie sur les moyen et long termes, le CC SUD souligne la nécessité d'initier le plus rapidement possible une procédure de benchmark par le CIEM, la dernière ayant eu lieu il y a près de 10 ans.*

L'avis pour ce stock sera modifié, si ONG et secteur s'accordent sur un suivi de l'avis du CIEM, il faut néanmoins préciser que les scénarios sélectionnés par les deux parties sont différents : Le scénario SSB2024= Bpa= MSYBtrigger pour les ONG et le scénario EU MAP FMSY pour le secteur.

➤ **Sole VIIIc IXa** (*Solea spp* – SOO/8CDE34)

Les membres du CCSUD proposent de suivre la recommandation du CIEM.

➤ **Cardines Villabde** (*Lepidorhombus* - LEZ/8ABDE)

Les membres du CCSUD proposent de suivre l'avis du CIEM (25043t) sous réserve du maintien de la flexibilité interzonale entre les zones 8 et 7 de 35% pour l'Espagne et la France et de 10% pour la Belgique.

➤ **Cardines VIIIc et IXa** (*Lepidorhombus* – LEZ/8C3411)

Les membres du CCSUD proposent de suivre la recommandation du CIEM.

➤ **Baudroies Villabde** (*Lophiidae* - ANF/8ABDE)

Les membres du CCSUD proposent de suivre les avis du CIEM (soit 12179t pour la zone 8abde ou 10,4% d'augmentation) sous réserve du maintien de la flexibilité interzonale entre les zones 8 et 7 de 10%.

➤ **Baudroies VIIIc** (*Lophiidae* – ANF/8C3411)

Les membres du CCSUD proposent de suivre la recommandation du CIEM.

➤ **Lieu Jaune VIII** (*Pollachius pollachius* - POL/8ABDE)

Les membres du CC SUD proposent un roll-over du TAC 2022 pour 2023), donc de reconduire la décision prise en 2022, en l'absence de nouvel avis (l'avis 2021 ne faisait état d'aucun signe de dégradation de l'état du stock par rapport à l'avis précédent), de la stabilité du TAC depuis 2011 et compte tenu des contraintes que le TAC actuel représente déjà pour les pêcheries concernées.

Le secteur réaffirme son opposition à l'application de la réduction de précaution de 20% tous les 3 ans pour les stocks DLS (catégorie 5 tout particulièrement) conduisant, de façon flagrante dans le cas présent, à une érosion inéluctable des possibilités de pêche et ne s'inscrivant pas en cohérence avec l'état du stock. L'établissement de mesures de gestion, sous couvert de ce principe, ne devrait pas s'affranchir de la réalisation d'une étude d'impact socio-économique. Le secteur contribue par ailleurs à l'amélioration des connaissances et de l'évaluation du stock dans le cadre du projet ACOST, porté par l'association AGLIA.

Le secteur souhaite également le maintien de la flexibilité interzonale entre les zones 8 et 7 de 2%.

Le secteur préconise par ailleurs de renforcer l'encadrement de la pêche récréative de cette espèce.

➤ **Merlan VIII** (*Merlangius merlangus* - WHG/08)

Les membres du secteur proposent soit un roll-over du TAC 2022 pour 2023, soit de suivre l'avis du CIEM de 2021. Les ONG environnementales du CC Sud soutiennent quant à eux le suivi de l'avis du CIEM. Nicolas Michelet (CNPMEM) a commenté que la position des ONG et du secteur étaient finalement identiques, la rédaction sera donc améliorée afin de mieux refléter l'opinion des membres.

➤ **Plie VIII&IXa** (*Pleuronectes platessa* – PLE/8/3411)

Les membres du secteur proposent un roll-over du TAC 2022 pour 2023, soit de suivre l'avis du CIEM de 2021. Les ONG environnementales du CC Sud soutiennent quant à eux le suivi de l'avis du CIEM. Luis Vicente (ADAPI) a échangé avec la Commission Européenne (Ursula Krampe) sur le fait que cette espèce, pourrait devenir une choke species au niveau du Portugal, de par son faible quota. Comme pour le stock précédent, Nicolas Michelet (CNPMEM) a commenté que la position des ONG et du secteur étaient finalement identiques, la rédaction sera donc également améliorée afin de mieux refléter l'opinion des membres.

➤ **Langoustine 8c Zone 25** (*Nephrops* - NEP/08C)

Juan Carlos Corras (FREMSS) a commenté que l'avis du CIEM est déjà disponible et propose un TCA 0 pour 2023, 2024 et 2025, alors même que les campagnes scientifiques sur ce stock ne sont pas terminées, et que les parties-prenantes estiment que la biomasse est meilleure que celle estimée par le CIEM, il se montre donc préoccupé.

➤ **Raies VIII** (*Rajiformes* – SRX/89-C)

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a indiqué qu'une règle de gestion plus cohérente devrait être trouvée.

Finalement, les membres se sont exprimés sur des éléments plus généraux : les valeurs de TAC seront ajoutées afin de préciser les recommandations.

Les membres seront appelés une nouvelle fois à transmettre leur commentaire afin de compléter l'avis avant la réunion du Comité Exécutif en novembre.

## 2. Captures accidentelles de cétacés.

Hélène Renault (DGAMPA) a présenté le plan d'action français pour l'hiver 2021-2022, basé sur 3 axes : une amélioration des connaissances, une réduction des captures via des solutions durables, un partage des actions au niveau européen. Pour y répondre différents projets scientifiques ont été mis en place associant essais en mer et observations.

Pour 2023-2024, la France prévoit de renforcer l'observation en équipant 30% de ses fileyeurs de caméras, en généralisant l'équipement en VMS/géolocalisation et une obligation de participation à l'observation pour les fileyeurs et chalutiers de plus de 15 mètres actifs en zone 8. En l'absence de résultats satisfaisants sur la réduction des captures accidentelles, des fermetures spatio-temporelles seront alors mises en place à l'hiver 2024-2025 dans le Golfe de Gascogne. Le cas échéant, l'équipement en solutions techniques sera rendu obligatoire à

l'ensemble de la flotte, avec la volonté de le rendre obligatoire à l'ensemble des pavillons actifs dans le Golfe de Gascogne.

En réponse aux membres, Hélène Renault a précisé que les résultats des études sur la population de dauphin à l'échelle de l'Atlantique Nord ne sont pas encore disponibles.

Hector Villa (MAPAMA) a ensuite présenté les actions espagnoles :

- Une amélioration de la connaissance via des campagnes d'observation volontaires.
- L'utilisation de pingons pour les chalutiers.
- Une déclaration obligatoire des captures de cétacés.
- La mise en place d'étude scientifique sur les causes de décès des captures.

L'Espagne au vu des données collectées ne considère pas que la situation est inquiétante pour la population de dauphin, des captures accidentelles ont lieu mais pas dans un niveau qui doit entraîner la prise de mesures supplémentaires, les mesures prises aujourd'hui répondent à la problématique identifiée.

Ursula Krampe (DGMARE) a félicité la France soulignant que ses actions vont dans le bon sens. Elle reste cependant inquiète des mesures espagnoles et l'absence d'action sur les engins statiques. Les membres espagnols du CC SUD ont alors justifié de l'absence de capture dans ce type d'engin, les recommandations du CIEM devraient d'ailleurs être précisées par zone. Ce que Hector Villa a confirmé, le nombre de captures dans les filets est très réduit, il souligne également que de nombreux fileyeurs travaillant dans les eaux françaises et irlandaises utilisent tout de même des pingons, malgré l'absence d'obligation espagnole.

### 3. Transition énergétique

Frangiscos Nikolian (DGMARE) après une mise en contexte : la dépendance très nette de la flotte européenne aux énergies fossiles, ce qui la rend très vulnérable aux évolutions de prix et au changement climatique, cela va entraîner, à cause de l'augmentation des prix une perte de 63 millions d'euros en 2022 à l'échelle européenne. Une action au niveau de l'Union est donc nécessaire, pour accroître la résilience du secteur, et participer à la transition énergétique.

REPOWER EU, prévoit ainsi de réduire la dépendance de l'Union aux combustibles fossiles (dont russe), dans ce cadre une initiative européenne sera proposée pour le secteur début 2023, pour le secteur de la pêche, visant à proposer des actions spécifiques à ce secteur, les membres seront invités à participer à cette réflexion.

En réponse aux membres, Frangiscos Nikolian a précisé que :

- La DGMARE travaille en association avec les autres directions pertinentes de la Commission sur ce sujet (DG Climat, Energie etc...)
- L'initiative produira également une liste des technologies existantes et disponibles, sans en recommander une en particulier. Aurelio Bilbao (OPESCAYA) a exprimé son

intérêt pour ce point, les technologies n'étant selon ses recherches pas encore adaptés à la pêche.

- Il n'y a pas de restriction sur le remplacement des navires, cependant effectivement il n'y a pas de financement public pour se faire.

#### 4. Eaux profondes

Caroline Alibert (DGMARE), a rappelé le contexte de mise en application du règlement eaux profondes adopté en 2016 : l'adoption le 15 septembre de l'acte d'exécution et son entrée en vigueur le 9 Octobre entraînant la fermeture des 87 zones listées où sont présents des EMV au-delà de 400m sur la base de l'avis du CIEM de 2021.

Les membres du secteur espagnol du CC SUD ont rappelé leur mécontentement du processus de consultation et de mise en œuvre de ce règlement, qui n'a selon eux pas laissé assez de place aux parties-prenantes pour s'exprimer. Cette mesure va mettre en péril de nombreuses flottes et est en inadéquation avec la réalité de certaines zones, notamment dans le Golfe de Cadiz.

Caroline Alibert en réponse aux membres a précisé que les données utilisées par le CIEM seront actualisées chaque année. Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a alors souligné l'importance de discuter l'avis du CIEM avant de l'appliquer tel quel, des éléments peuvent être sujet à appréciation (distanciation, Est-Ouest // Nord-Sud). Il faut pour cela mener une consultation réelle entre la publication de l'avis scientifique et la mise en application, et considérer de ne pas suivre l'avis scientifique à 100%.

Javier Lopez (OCEANA) considère que la Commission Européenne a fait son travail, en suivant son obligation de 2016, même si les procédures peuvent toujours être améliorées.

#### 5. Groupe Adhoc Plan de gestion

Après une rapide présentation par le secrétariat des discussions du groupe à l'automne 2022, la parole a été donnée à Youen Vermard (IFREMER) et Sonia Sanchez (AZTI) pour faire un état des lieux des outils scientifiques disponibles et qui pourraient permettre à nos membres de poursuivre leurs réflexions sur la mise en place de règle de gestion de long terme.

Les présentations sont disponibles sur le site du CCSUD, malheureusement par manque de temps les membres ont été invités à transmettre leurs questions par écrit.

##### a. Projet MACCO

Youen Vermard a présenté le projet MACCO, après un état des lieux des pêcheries dans le Golfe de Gascogne, des zones fonctionnelles et habitats et des mesures de gestion actuelle, vise à proposer des mesures alternatives de long terme qui répondraient aux objectifs de la

PCP et aux objectifs environnementaux. Pour cela, 4 étapes ont été suivies, en partenariat avec les parties-prenantes :

1. Définition des objectifs de gestion
2. Proposition de mesures de gestion
3. Traduction et simulation de ces mesures dans le modèle ISIS-Fish
4. Définition d'indicateurs et points de référence.

Des premières mesures ont déjà été étudiées et seront prochainement disponibles.

### **b. Outils de l'AZTI**

Sonia Sanchez a rappelé le principe des MSE (Management strategy evaluation), et donc la simulation de la réalité et la simulation d'implémentation de règle de gestion. Pour cela, l'AZTI a développé « FLBEIA » pour effectuer des évaluations bioéconomiques, qui peut être utilisé à l'échelle de stock ou de pêcheries mixtes. De nombreuses études ont déjà été réalisées grâce à cet outil. Dans les cas étudiés par le CCSUD, plusieurs règles peuvent être envisagées, TAC fixes, TAC objectif, TACmax/TACmin, HCR, les résultats scientifiques peuvent alors fournir des indicateurs permettant un choix de gestion, en respectant les objectifs du CIEM.

Pour définir un plan de gestion, Sonia Sanchez a précisé que la première étape est de définir des objectifs clairs : gestion par stock ou flotte ? Annuelle ou pluriannuelle ? TAC fixe ou par HCR ainsi que les objectifs biologiques, de stabilité et de capture. Puis il faut les données adéquates sur les stocks et les flottes.

Sa présentation et celle du projet MACCO seront disponibles sur le site du CC SUD pour que les membres du GT ADHOC puissent les étudier plus en profondeur et continuer leur travail et décider des prochaines étapes pour ce groupe.

### **BILAN**

- L'avis TAC 2023 sera modifié et proposé à nouveau aux membres pour modification avant le Comité Exécutif.
- Le CCSUD poursuivra son travail de veille sur le sujet des captures accidentelles de cétacés.
- Le secrétariat transmettra aux membres les consultations de la Commission sur la transition énergétique.
- Les membres du GT ADHOC devront préciser leurs attentes pour continuer leur travail avec les scientifiques.